

# Jean-Ludovic Silicani (Arcep) : « Free Mobile met fin à la situation oligo-polistique du marché français »

« Il n'y avait pas assez de concurrence donc un nouvel entrant était nécessaire. » **Jean-Ludovic Silicani** se réjouit de l'arrivée de Free sur un marché des communications mobiles que se partagent en France Orange, SFR et Bouygues. Le président de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a eu l'occasion de le répéter à l'occasion de la présentation de [l'observatoire du marché des télécommunications](#) du troisième trimestre en France.

À ses yeux, l'arrivée de Free et sa politique tarifaire agressive vont remettre un peu d'ordre sur le marché français, particulièrement au regard de l'Europe. « *Le coût du panier moyen du consommateur était supérieur au reste de l'Europe, les prix ont commencé à baisser il y a trois ans.* » Une baisse qui va s'accélérer en 2012 assurément.

## **La France enfin en phase avec l'Europe**

Deux jours à peine après la présentation du forfait voix illimitée sans engagement à 20 euros, pas moins de trois opérateurs ont déjà réagi : [Virgin Mobile](#), qui tente de calquer l'offre de Free, Orange et SFR avec leurs offres sans engagement [Sosh](#) et [Red](#) respectivement. Si Bouygues Telecom tarde à réagir, il devrait néanmoins rapidement se repositionner. À noter néanmoins que l'offre B&You\* du troisième opérateur mobile était déjà très agressive avec un forfait à moins de 25 euros pour des appels illimités et Internet limité à 100 Mo. Une offre proche des nouveaux tarifs Sosh et Red mais désormais obsolète notamment en regard des forfaits *data* (autour du 1 Go).

Autre similarité avec l'Europe, l'arrivée d'un quatrième opérateur mobile. Une réalité depuis de nombreuses années chez nos voisins allemands, espagnols et anglais (récemment passés de 5 à 4 opérateurs), a rappelé Jean-Ludovic Silicani. Il n'y a donc pas de raison que le marché français des télécoms ne puisse soutenir l'arrivée d'un nouvel acteur, aussi agressif soit-il.

Une agressivité conforme aux attentes du régulateur et du gouvernement (pas forcément de tous ses membres cependant). « *L'offre de Free est conforme aux annonces formulées dès 2009 face à ses engagements [pour décrocher la licence mobile], donc, ce n'est pas une surprise* », soutient le président qui fait notamment référence à la séparation du service et du terminal, ainsi qu'aux tarifs, principalement. Le porte-parole de l'Arcep avoue cependant, aux *Echos* (12/01), avoir été surpris par l'offre 60 minutes de voix à 2 euros qui risque de mettre un terme au tarif social à 10 euros. Le régulateur n'en restera pas moins attentif aux obligations de couverture du territoire par le nouvel opérateur (dont le réseau 3G devra occuper 75 % de la population début 2015), à la qualité de service et à la viabilité économique de son modèle.

## La concurrence s'adaptera

Quant aux risques que les forfaits Free Mobile tuent la concurrence, Jean-Ludovic Silicani se veut rassurant. D'abord parce que les opérateurs savaient depuis trois ans que Free proposerait au moins du 3 heures voix pour 20 euros et qu'ils ont donc eu le temps de s'y préparer quitte à baisser leur marge (et indirectement les dividendes versés aux actionnaires), toujours selon ses déclarations au quotidien économique. Le président de l'Autorité ne croit pas non plus à des vagues de licenciements et souligne que les emplois dans le secteur ont cessé de baisser alors qu'ils diminuaient depuis 10 ans.

Conclusion, Free pourrait bien réussir là où aucun MVNO (opérateur virtuel tel que Virgin Mobile ou La Poste Mobile) n'est parvenu à faire pencher la balance du marché. « *Nous attendons du quatrième opérateur de télécommunications qu'il participe à la fin de la situation oligopolistique* », a résumé Jean-Ludovic Silicani. Mission accomplie ? Réponse dans quelques mois.

---

\* *En voulant vérifier en ligne les offres B&You, nous avons découvert que le domaine « bandyou.com » mène chez... Orange. C'est de bonne guerre.*